



Loire
Atlantique

Organiser une action de sécurité routière dans votre établissement scolaire

Guide méthodologique et fiches pratiques

Aider les collégiens à être des usagers de la route responsables

Les chiffres nationaux et départementaux montrent que les jeunes sont particulièrement touchés par l'accidentalité routière.

Sur la période 2019-2022, le Département de Loire-Atlantique s'est engagé pour des déplacements partagés, sécurisés et durables, à travers un programme opérationnel innovant et plus de 100 mesures concrètes.

En 2018, en Loire-Atlantique :
52 personnes tuées, 653 accidents corporels

Les 15-24 ans représentent seulement 12,5% de la population mais plus de 1/4 des victimes graves.

Une de ses priorités est le renforcement de la sécurité routière par le partage de la route et le changement de comportement. **Le Département souhaite donc soutenir les collèges dans leurs actions de sensibilisation auprès des élèves.**

Ce souhait rejoint les ambitions de l'Éducation Nationale axées sur le **parcours citoyen de l'élève dans tous les domaines de sa vie** : acteur de sa santé, de sa sécurité, de la préservation de son environnement...

En matière de sécurité routière, le passage des ASSR de niveau 1 et 2 pour les élèves de 5ème et 3ème est une étape obligatoire de ce parcours citoyen. Il pourrait être utilement complété par des actions de sensibilisation pour agir durablement sur les comportements des jeunes.

Dans la plupart des cas, les risques et interdits sont connus (obligation de porter un casque en scooter notamment). Si leur rappel est nécessaire, **l'éducation à la sécurité routière suppose aussi de nommer le risque, presque de le "faire vivre" aux élèves** pour qu'ils comprennent comment il se crée, les conséquences pour soi et les autres, et comment s'en protéger.

Pourquoi un guide départemental ?

À destination des chefs d'établissements, des référents sécurité routière et de toute personne désirant s'impliquer dans ce domaine, ce guide s'appuie sur l'expérience des professionnels ayant déjà organisé de tels événements et des recommandations de bonnes pratiques.

En vous appuyant sur les **8 étapes et les fiches pratiques**, vous pourrez transformer votre envie d'agir pour la sécurité des élèves en actions concrètes et monter une action véritablement adaptée aux besoins de vos élèves.

ETAPE 1 : Avant de se lancer, se poser les bonnes questions

Pour qu'une action de prévention touche vraiment des collégiens, elle doit correspondre à une problématique rencontrée. Y-a-t-il un contexte local particulier ou s'est-il passé quelque chose ?



Notez vos observations sur les risques repérés, le comportement des élèves, ce qui vous semble manquant par rapport aux ASSR des élèves de 5ème et 3ème.
L'environnement immédiat de l'établissement crée-t-il des situations particulières ? Est-il plutôt rural ou urbain ?

Faites venir les idées ! Imprégnez-vous du sujet en regardant ce que d'autres établissements ont fait, en consultant les sites internet dédiés à la sécurité routière.

Partagez votre envie, votre projet avec l'équipe éducative et de la vie scolaire, ainsi que les parents d'élèves !

Ce temps de recherche vous en fera gagner ensuite ! Vous évalueriez plus facilement la durée nécessaire à la préparation de votre projet et vous vous projetez sur une date. Regardez si d'autres événements auxquels vous pourriez participer sont déjà prévus localement, y compris dans d'autres établissements scolaires.

Étudiez aussi la **possibilité d'associer des parents voire des élèves** à votre réflexion dès la phase de préparation. Si cela peut apparaître au premier abord comme une contrainte,

la participation des élèves sera en réalité...

...un facteur de réussite supplémentaire



Pour une démarche encore plus globale : **la participation des parents à l'événement** encourage les échanges au sein des familles autour des usages de la route. Du côté des élèves, elle favorise un questionnement et une prise de recul sur les comportements des adultes.

ETAPE 2 : Tous concernés ! Constituer une équipe projet

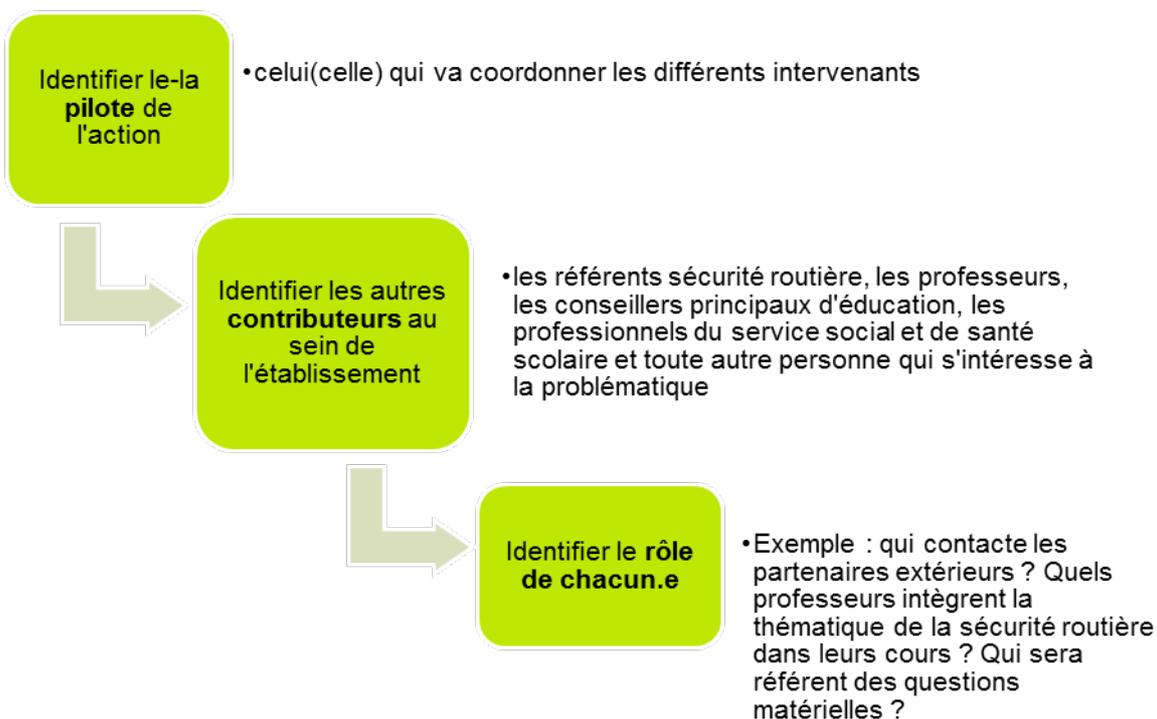
Intégrer la sécurité routière dans le projet d'établissement (pour une ou plusieurs classes, d'un ou plusieurs niveaux) est un autre facteur de réussite de l'évènement :

- Parce que **cela fédère les équipes de direction, éducatives et de vie scolaire, les élèves et les parents** autour de préoccupations communes ;
- Parce que cela favorise **le continuum éducatif** et inscrit pleinement le projet dans le parcours de vie citoyenne des élèves ;
- **En étudiant la sécurité routière dans leurs matières**, les professeurs contribuent à la compréhension des risques et des bons comportements et réflexes à avoir.



Retrouvez des exemples de situations d'apprentissages et de fiches pédagogiques proposées par le collège Julie-Victoire Daubié de Saint-Philbert de Grand-Lieu : www.loire-atlantique.fr/securiteroutiere-organiseraction

Le partage des contributions est donc la suite logique du partage des idées. Il enrichira la démarche et facilitera son organisation, à condition que chacun ait une vision globale du projet et de ce qu'il peut apporter.



ETAPE 3 : Arrêter une date

Faire intervenir des partenaires extérieurs suppose d'anticiper. **Un délai de 6 mois est un minimum pour travailler sereinement.** Ce délai évoluera en fonction de votre expérience sur le sujet, des ressources internes à votre établissement et de la disponibilité des intervenants.

La coordination avec toute l'équipe éducative et de vie scolaire est donc nécessaire pour garantir la présence des élèves et des adultes le jour J.

En équipe, identifiez des dates ou une période à laquelle vous souhaitez organiser l'action et contactez les partenaires pour s'assurer de leur disponibilité.

Quand la date est fixée : informez au plus vite tous les acteurs internes et partenaires extérieurs. Vous aurez alors le temps de réajuster votre planning.

Et la durée de l'action ?

Une demi-journée, une, deux journées !

Tous les formats sont possibles. L'expérience montre qu'une action de sensibilisation a plus de chance d'impacter les comportements si elle s'intègre dans une **démarche globale** plutôt que d'être éclatée en actions ponctuelles.

La répétition des messages de prévention est donc à penser très tôt.

Avant l'action phare, il est utile d'introduire la thématique sécurité routière auprès des élèves et des parents : à travers des exercices théoriques, des ateliers débat, la création par les élèves d'un quiz auprès des parents, la création d'affiches ou de vidéos ...

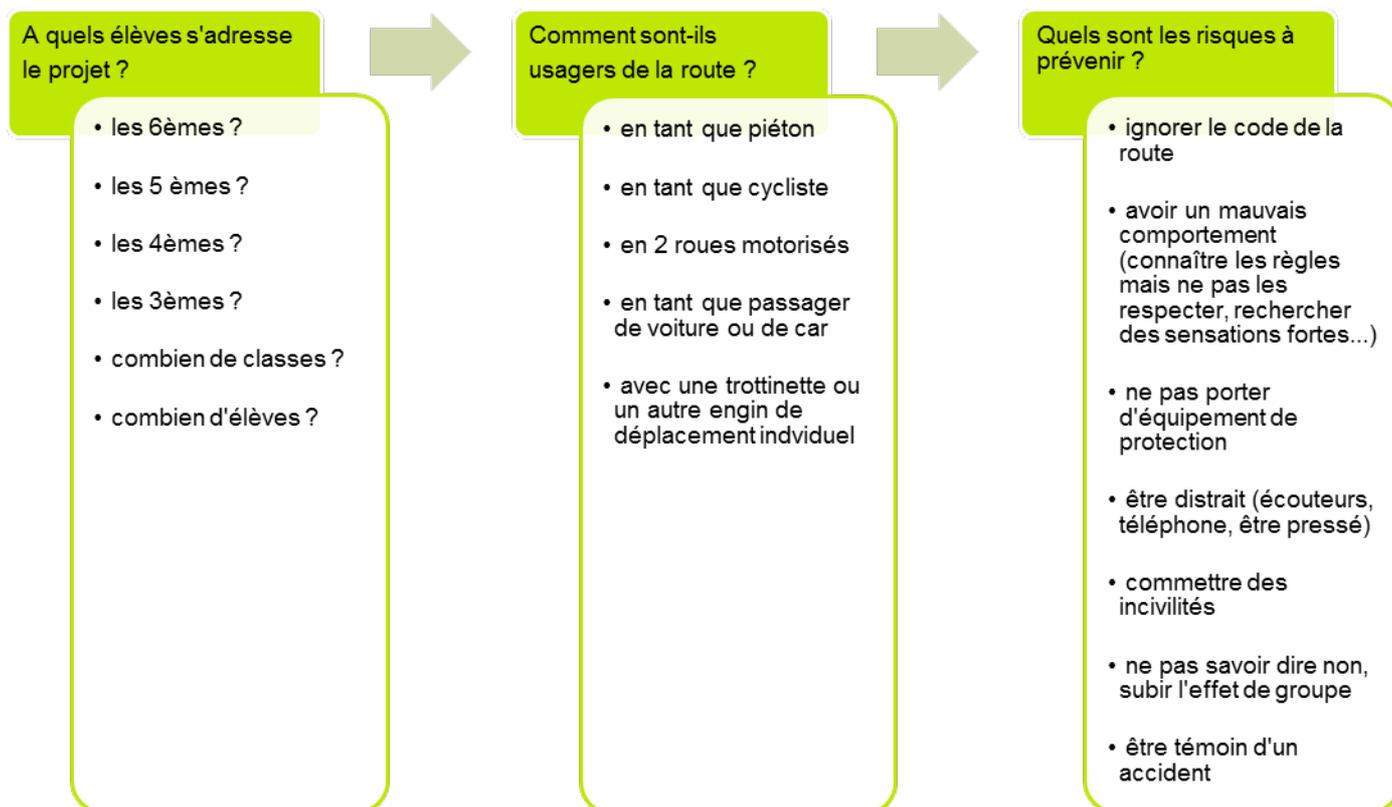
Ces exemples peuvent aussi être utilisés pour débriefer et approfondir certains messages **après l'action phare.**



Pour faciliter l'organisation générale de cet évènement, vous pouvez vous appuyer sur le document téléchargeable au format excel (.xls) : > [Planification de l'organisation générale](#)

ETAPE 4 : Repérer les élèves et les situations à risque

Afin d'identifier les ressources pédagogiques et ateliers pratiques correspondant aux besoins de vos élèves, il est nécessaire de **repérer les situations les plus à risque** pour eux, en tenant compte de l'environnement de votre établissement (plutôt rural, plutôt urbain).



Besoin de transmettre des **connaissances théoriques** ou besoin pour les élèves de **se confronter à des mises en situations réelles** ? La complémentarité des deux approches est conseillée.



ETAPE 5 : De nombreuses ressources disponibles, comment les choisir ?

Une fois les besoins et les classes mieux repérés, il faut trouver le(s) message(s) de prévention à utiliser.

Vous pouvez donc faire appel à des **prestations existantes** ou **créer votre propre animation**. Tout dépendra des ressources de votre équipe, et du temps que vous souhaitez et pouvez y consacrer.

Ce guide ne peut pas fournir une liste exhaustive des ressources disponibles tant elles sont nombreuses.



En annexe, vous trouverez [les outils et ateliers mis à disposition par le Département de Loire-Atlantique](#) (cf annexe 2) et un [tableau des autres acteurs ressources](#) à télécharger (cf annexe 3).

Quel que soit votre choix, il est nécessaire d'échanger en amont avec l'animateur de l'atelier pour :

- ➔ **S'assurer que la thématique abordée colle bien aux besoins de vos élèves ;**
- ➔ **Veiller à ce que l'atelier soit bien en cohérence avec l'ensemble de l'évènement**
(si plusieurs animations ont lieu) ;
- ➔ **S'assurer que le contenu du message, son format (image, durée...) correspondent bien aux capacités de compréhension et à la maturité de vos élèves.**

Ce dernier point est essentiel car des élèves peuvent réagir avec beaucoup d'émotions, ce qu'il faut pouvoir respecter et accompagner sur l'instant. **L'ensemble des adultes accompagnant les groupes d'élèves mérite d'être sensibilisé sur ce point.**

Certains ateliers présentent aussi des **contraintes matérielles** (vidéo projecteur, branchements électriques par exemple).



Pour vous aider à organiser les contacts pris avec les acteurs de la sécurité routière, à noter les détails et à recenser les besoins matériels de chaque atelier, vous pouvez télécharger le tableau au format excel (.xls) :

> [Tableau de recensement des besoins](#)

Vos ateliers et activités sont définis ? Il reste à identifier sur site l'emplacement de vos ateliers, finaliser la programmation globale de l'évènement et à organiser, le cas échéant, la rotation des groupes d'élèves sur chaque atelier.



Pour vous aider à organiser la rotation des groupes sur chaque atelier, vous pouvez télécharger le tableau au format excel (.xls) :

[Rotation des groupes par atelier](#)

Prenez en compte un temps de déplacements des groupes entre deux ateliers. Cette souplesse évitera de cumuler des retards au fur et à mesure et permettra à tous les participants de se ressourcer pour pleinement profiter de la suite.

Évaluez si un adulte référent est nécessaire pour chaque groupe et si un élève doit être désigné comme gardien du temps le cas échéant.



Informez les parents d'élèves du programme défini. Pensez à votre page E-lyco également !

L'évènement sera peut-être l'occasion de prendre des photographies utiles pour le bilan ou pour communiquer lors des portes ouvertes de l'établissement. **Veillez à demander les autorisations parentales** relatives à la prise de photographies et à leur diffusion.



ETAPE 6 : Comment être aidé pour mener votre action ?

Plusieurs partenaires publics peuvent vous aider dans votre projet, que ce soit pour étudier le format de votre action, pour des questions financières et matérielles ou encore, fournir des ressources.



Département de Loire-Atlantique

www.loire-atlantique.fr/securiteroutiere

animation-securiteroutiere@loire-atlantique.fr

Tél : 02 28 20 44 88 / 89



Préfecture de Loire-Atlantique

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-routiere-transports-et-deplacements>

pref-securite-routiere@loire-atlantique.gouv.fr

Tél : 02 40 41 20 58 / 51



Direction des services départementaux de l'éducation nationale Loire-Atlantique

www.dsden44.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/education-a-la-securite-dans-le-second-degre/



Site pédagogique de l'Éducation nationale

<http://eduscol.education.fr/education-securite-routiere>



Délégation à la sécurité routière

www.securite-routiere.gouv.fr

Des associations et des organismes privés impliqués dans des actions de prévention (groupements d'assureurs par exemple) soutiennent également l'organisation d'évènements.

Au sein de votre établissement, l'association des parents d'élèves et le foyer socio-éducatif peuvent aussi apporter leur contribution.



Tous les établissements se posent les mêmes questions !

Il peut être intéressant de partager votre projet et donc de mutualiser vos ressources, avec celles d'un autre établissement proche du vôtre.

ETAPE 7 : Pour le jour J, être prêt...la veille !

Quelques conseils :

- Assurez-vous que tous les adultes mobilisés, voire les élèves faisant partie de l'organisation, disposent bien du planning global.
- Préparez les fiches de présence.
- Flécher les différents ateliers pour aider les participants à se repérer dans l'établissement.
- Identifiez qui accueillera les partenaires extérieurs le matin. Souhaitez-vous leur proposer un café pour faciliter les échanges et en profiter pour donner les dernières précisions ?
- Pour le déjeuner : il est fréquent d'inviter les intervenants à déjeuner au sein de l'établissement. Vous pourrez rappeler l'heure à laquelle vous vous retrouvez et l'heure de reprise en début d'après-midi, le cas échéant.

Pour les aspects matériels et techniques : assurez-vous que la personne à contacter en cas de problème informatique, de branchement électrique...est bien joignable à tout moment et que les moyens de la contacter sont communiqués aux responsables des ateliers.

ETAPE 8 : Et après ? Évaluer l'action

Évaluer la réalisation de l'évènement et ses effets est essentiel pour enrichir vos connaissances et pratiques en matière de prévention, ainsi que celles des partenaires sollicités (*d'ailleurs, certains partenaires rendent obligatoires cette évaluation*). Prendre ce temps d'évaluation vous aidera aussi à améliorer l'organisation de vos futures actions.

Les indicateurs permettant d'évaluer l'action sont à déterminer en amont. Par exemple :

Évaluer la réalisation globale du projet avec l'ensemble de l'équipe : quels ont été les atouts de votre organisation ? Les difficultés rencontrées ? D'un point de vue matériel, financier, humain ? Quelles sont les évolutions nécessaires ?

Évaluer l'effet des ateliers pratiques : nombre d'élèves sensibilisés par atelier ? Objectifs atteints par atelier ? Du point de vue des élèves, des animateurs d'ateliers, des parents ? Les élèves ont-ils pris conscience de leur comportement actuel et des changements nécessaires ?



Pour faire le bilan de votre événement, vous pouvez télécharger et vous aider des fiches évaluation :

- [Fiche - Évaluation atelier](#)
- [Fiche - Évaluation organisation générale](#)
- [Fiche - Évaluation par élève](#)

Amener les élèves à adopter des comportements responsables pour eux-mêmes et pour leur environnement est un objectif à travailler sur la durée et dans la répétition.

Ce guide est fait pour vous accompagner et vous donner des repères.

Adaptez la méthodologie à vos possibilités !





Direction générale aménagement
Direction déplacements
3, quai Ceineray - CS 94109 - Nantes
Tel 02 28 20 44 88
Site internet : loire-atlantique.fr